

ANNEXE NO. 1.

Exhibit 5.

THE BARBER & ELLIS CO., LIMITED,
 "Marchands papetiers,
 "Fabricants d'Enveloppes,

"Toronto, le 24 novembre, 1905.

"Vendu à MM. les commissaires du chemin de fer Transcontinental.

28,500	M. Empire Bond, 8 envs,		\$49 88
26,775	" 9 "	\$2.75.....	73 63
26,625	" 10 "	3.00.....	79 88
26,925	" 11 "	3.50.....	94 24
24,950	" 12 "	3.75.....	93 75

\$391 20

"Imprimées.
 "Commande 1203.
 "577."

- D. Vous aviez vu O'Gorman?—R. Oui.
 D. Et vous vous étiez entendu avec lui sur les prix?—R. Oui.
 D. Plus tard, vous avez reçu une lettre de lui? Vous saviez alors qu'il n'était ni fabriquant ni marchand de papier?—R. Oui, je savais cela.
 D. Vous saviez qu'il devait s'adresser à quelque autre?—R. Oui.
 D. Plus tard, il vous a adressé à la compagnie Barber & Ellis?—R. Oui.
 D. Et vous avez pris alors la précaution de lui écrire pour voir si cela faisait son affaire d'entreprendre la besogne à ces mêmes conditions?—R. Oui.
 D. Après cela, vous avez continué de traiter avec la compagnie Barber & Ellis?—R. Oui.
 D. Il n'y avait là rien qui sortit de l'ordinaire?—R. Pas le moins du monde.
 D. La chose est tout à fait dans l'usage? De fait, c'est toujours comme cela que les affaires se font quand il y a un intermédiaire?—R. Oui, vous dites bien, c'est toujours comme cela.
 D. Comment vous y êtes-vous pris dans le cas de Penman? Avez-vous envoyé le chèque à la maison Munroe directement?—R. Oui, et elle a fait les achats sur le champ.
 D. Le compte est fait au nom de la compagnie Munroe?—R. Oui.

Par M. Zimmerman:

- D. Quant à la compagnie Penman, c'est une tout autre opération?—R. Oui.
 D. Elle a pour agent la compagnie D. Morrice de Montréal.
 (M. Fowler s'oppose à cette question.)
 D. J'aimerais à savoir de vous, monsieur Ogilvie, si la *Munroe Commission Company* fabrique elle-même la marchandise ou si elle l'a achetée de la compagnie Penman?—R. Elle l'a achetée des agents de cette compagnie, si je ne me trompe pas.
 D. Non, l'agent est la compagnie D. Morrice, de Montréal, et la *Munroe Commission Company* a acheté la marchandise et en a fait l'envoi directement?—R. Oui, la marchandise nous a été expédiée directement de la fabrique, et la *Munroe Commission Company* a fait la facture en notre nom.
 D. La *Munroe Commission Company* achète la marchandise tout de suite. C'est une opération absolument différente de l'autre?—R. Oui.

Par M. Reid, (Grenville):

- D. Saviez-vous bien que la compagnie D. Morrice était agent de la fabrique Penman?—R. Non, je crois savoir que c'est cet autre homme de Toronto qui est l'agent de Penman. Son nom, je crois, est McIntosh, rue Bay. Je crois que c'est le nom, McIntosh, j'ai passé chez lui.